

CONFIDENTIEL

Double-cliquez ici pour connaître la marche à suivre.

**LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
QUÉBÉCOISES DANS LE DOMAINE DU LIVRE**

(L.R.Q., D-8.1)

RAPPORT ANNUEL DU TITULAIRE D'UN AGRÉMENT DE DISTRIBUTEUR

**Règlements adoptés en vertu de la Loi
sur le développement des entreprises québécoises
dans le domaine du livre**

(D-8.1 r.1 à r.5)

LOI

Maintien de l'agrément

Article 21 L'agrément délivré par le ministre demeure en vigueur tant que le titulaire se conforme à la présente loi et aux règlements.

CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité des renseignements obtenus par le ministre dans l'application et l'exécution de la présente loi est garantie aux termes des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (L. R. Q., chapitre A-2.1)

23. «Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.»

24. «Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son contentement. »

RÈGLEMENT N° 2 SUR L'AGRÈMENT DES DISTRIBUTEURS AU QUÉBEC

Règl. 2 En plus de se conformer en tout temps à la loi et au présent règlement, le titulaire d'un
art. 14 agrément doit chaque année, au plus tard six mois après la fin de chaque exercice financier, sans avis ni demande à cette fin, préparer, attester et remettre au ministre, pour chaque établissement agréé, un rapport détaillé se rapportant aux activités du dernier exercice financier et contenant, correctement énoncés, les renseignements et détails suivants : (paragraphe 1^o à 10^o)

Le présent rapport annuel concerne l'exercice financier terminé
au :

_____ (Année, mois, jour)



Règl. 2
art. 14,1

Inscrire la dénomination sociale et l'adresse du siège social ou de la principale place d'affaires de l'entreprise de distribution;

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE (dénomination sociale exacte et complète)

NOM

ADRESSE (du siège social ou du principal établissement)



CODE POSTAL :

N° DE TÉLÉPHONE :



TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL : _____

NOM ET TITRE DE LA PERSONNE À
QUI LE MINISTÈRE DOIT S'ADRESSER :

ADRESSE DE CETTE PERSONNE :
(si elle diffère du siège social ou du bureau principal)

CODE POSTAL :

N° DE TÉLÉPHONE :




Règl. 2
art. 14,2

Inscrire les nom, adresse et citoyenneté du propriétaire ou des personnes qui sont propriétaires ou qui contrôlent l'entreprise de distribution ainsi que la proportion de leurs droits de propriété ou de leur contrôle;

	Nom et adresse	Citoyenneté		Proportion de leurs droits de propriété
		Canadienne	autre	
1.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
2.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
3.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
4.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
5.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
6.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
7.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %
8.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ %

Règl. 2
art. 14,3

Inscrire les nom, adresse et citoyenneté des personnes visées dans le paragraphe 4° de l'article 4 ainsi que la nature et la valeur de leurs titres de propriété ou titres de créance dans l'entreprise de distribution;

	Nom et adresse	Citoyenneté		Natures des titres	Valeur des titres
		Canadienne	autre		
1.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$ 
2.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
3.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
4.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
5.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
6.	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
7.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	\$
8.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$

DANS LE CAS D'UNE CORPORATION SANS FONDS SOCIAL (sans but lucratif)

*Règl. 2
art. 14,4*

Inscrire les nom, adresse et citoyenneté des personnes visées à l'article 16.4 de la loi ainsi que des administrateurs et dirigeants de l'entreprise de distribution;



	Nom et adresse Administrateurs et dirigeants	Citoyenneté		Fonction
		Canadienne	autre	
1.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
3.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Règl. 2
art. 14,5

Le nombre d'actions ou de parts et leur description, le capital versé et payé;

Règl. 2
art. 14,6

La liste des actionnaires ainsi que leur adresse


	Nom et adresse des actionnaires	Actions ou parts		Capital versé et payé
		Nombre	description	
1.				\$
				
2.				\$
3.				\$
4.				\$
5.				\$
6.				\$
7.				\$
8.				\$

Règl. 2 Les états financiers de l'entreprise de distribution et, s'il y a lieu, les états financiers
art. 14 consolidés;

Produire les états financiers du dernier exercice de l'entreprise de distribution et, s'il y a lieu, les états financiers consolidés ou, en vertu de l'article 17, un autre document officiel certifié conforme qui comporte au moins les informations requises par le présent règlement.

Indiquer ci-dessous la nature du document produit et le joindre en annexe :

- états financiers de l'entreprise de distribution
- états financiers consolidés
- autre document officiel certifié conforme qui comporte au moins les informations requises par le présent règlement

Indiquer le montant des ventes résultant de vos activités de distribution seulement pour le dernier exercice : \$ 

Règl. 2 Indiquer le nombre de librairies agréées et de points de vente desservis par région :
art. 14

<u>Régions</u>	<u>Librairies</u> <u>Agréées</u>	<u>Points de vente</u>
01 Bas-Saint-Laurent		
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean		
03 Québec		
04 Mauricie-Bois-Francs		
05 Estrie		
06 Montréal		
07 Outaouais		
08 Abitibi-Témiscamingue		
09 Côte-Nord		
10 Nord-du-Québec		
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		
12 Chaudière-Appalaches		
13 Laval		
14 Lanaudière		
15 Laurentides		
16 Montérégie		

Règl. 2 Liste des éditeurs distribués
art. 14

	<u>Nom de l'éditeur</u>	<u>Pays d'origine</u>
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____
6.	_____	_____
7.	_____	_____
8.	_____	_____
9.	_____	_____
10.	_____	_____
11.	_____	_____
12.	_____	_____
13.	_____	_____
14.	_____	_____
15.	_____	_____
16.	_____	_____
17.	_____	_____
18.	_____	_____
19.	_____	_____
20.	_____	_____
21.	_____	_____
22.	_____	_____
23.	_____	_____
24.	_____	_____
25.	_____	_____

Règl. 2 Indiquer la proportion des ventes totales réalisées dans la vente de livres d'éditeurs art.
art. 14 québécois

_____ %

Indiquer le nombre de titres d'auteurs étrangers et le nombre de titres d'auteurs québécois distribués par l'entreprise de distribution

auteurs étrangers titres

auteurs québécois titres

Règl. 2
art. 14

Ce rapport annuel doit être attesté par la signature du propriétaire ou de deux administrateurs de l'entreprise de distribution.

Une modification importante au rapport annuel ou à l'une des exigences mentionnées à l'article 4 survenant au cours de l'exercice financier doit être notifiée, sans délai, au ministre.

DÉCLARATION DU TITULAIRE

Les renseignements contenus dans le présent formulaire et les documents ci-annexés sont complets et véridiques.

Je m'engage à me conformer intégralement et en tout temps à la «*Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et ses règlements*» et, je certifie que je réponds aux conditions et qualités de la loi et des règlements s'y rapportant.

NOM : _____
(en majuscules)

SIGNATURE : _____

FONCTION : _____

DATE : _____ 

NOM : _____
(en majuscules)

SIGNATURE : _____

FONCTION : _____

DATE : _____ 

NOM : _____
(en majuscules)

SIGNATURE : _____

FONCTION : _____

DATE : _____ 

Le titulaire fera parvenir son rapport annuel, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est, R.C., Bloc C,
Québec (Québec) G1R 5G5**

**À l'attention de : Madame Guylaine Lévesque
Responsable de l'application
de la loi du livre**

**Téléphone : (418) 380-2304 poste 7035
Télocopieur : (418) 380-2324**

